



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
greffe@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

**COMMUNICATION N° 03/2022**

**Chemin de Courseboux à Cully**

**Travaux anticipés**



**LAVAUX**  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007



Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

## **Contexte**

Le chemin de Courseboux fait office de piste de chantier depuis l'ouverture du chantier ferroviaire en début d'année 2020. Une collaboration et une coordination étroite entre les divers partenaires et leurs chantiers respectifs ont été conduites. Le tracé du chemin de Courseboux se trouve en grande partie sur le parking souterrain. Ce dernier nécessite une couche dite d'étanchéité sur sa dalle plafond.

Il a été décidé que cette piste serait en partie déplacée sur la dalle faisant office de plafond au futur parking souterrain pour permettre le terrassement de l'immeuble Plant Robert.

CFF SA reporte leurs investissements sans donner de date plus précise que leur espoir de commencer vers la fin 2022. Sur la base de cette information, la piste de chantier déplacée pouvait rester inchangée et la Commune pouvait entreprendre la construction des fondements du chemin de Courseboux en automne 2022.

## **Nouveau programme de CFF SA**

En décembre 2021, CFF SA annonce qu'il relance son projet. En janvier 2022, CFF précise que la piste de chantier doit être déplacée au plus vite. La Commune ouvre la discussion, revoit sa planification et prévoit de rétablir le chemin de Courseboux sur son tracé définitif, soit sur la dalle du parking souterrain communal et de Plant Robert.

Cette action est aujourd'hui possible, car tant le parking communal que celui de Plant Robert sont aujourd'hui achevés. Cette anticipation nécessite néanmoins de réaliser l'étanchéité sur la dalle du parking public (Equitim), sur une partie de celle du parking Plant Robert, sur les dalles de transition et de poser un coffre de route et un revêtement bitumineux.

Ces travaux, initialement prévus à la fin de l'année 2022, doivent être anticipés.

## **Négociations difficiles**

De difficiles négociations eurent lieu concernant le mode de faire entre Equitim et la Commune et sur le calendrier avec CFF SA. Finalement, les décisions suivantes furent prises :

- L'étanchéité est posée sur l'ensemble du périmètre du parking et du chemin
- CFF reporte son arrivée et sa réception de l'ouvrage servant de base au P+R au 21 mars 2022.



- Equitim reporte ses travaux d'étanchéité et la remise de ces derniers au 21 mars 2022
- La Commune anticipe ses travaux de protection de la couche d'étanchéité sur le chemin de Courseboux pour que tout soit fait et praticable le 21 mars.

Le montant de ces travaux anticipés s'élève à CHF 149'826.- TTC et sont compris dans le montant estimé à CHF 900'000.- pour la construction du chemin.

La finition de l'aménagement du chemin de Courseboux se fera selon les résultats de l'étude à venir et du préavis qui sera soumis au Conseil communal en fin d'année 2022.

### **Préavis du crédit d'étude pour le chemin et le jardin de Courseboux**

Le préavis 03/2022 a été validé en Municipalité le 31 janvier 2022. L'issue des négociations qui se sont intensifiées début février n'était pas claire. Les objectifs du préavis demeurent identiques. Une anticipation des travaux n'a pas d'incidence sur l'établissement des plans finaux d'aménagement du chemin et du jardin. Les travaux anticipés auraient dû se faire dans tous les cas au plus tard en automne 2022. Ils ne concernent ni le revêtement final, ni l'expertise sur la limitation de vitesse, ni les aménagements qui limiteront la circulation. Ces travaux anticipés ne touchent pas la zone de jardin et de sa bande dite « route-jardin ». Par contre, le préavis pour le crédit d'ouvrage, planifié pour la réunion du Conseil communal d'octobre 2022, devra intégrer le montant des travaux anticipés dans son libellé.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 février 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-syndic

La secrétaire

Jean Christophe Schwaab

Sandra Valenti